

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2

PROGRAMME DE LA FORMATION (C2IS2)

2 jours | 14h00 | Présentiel

PUBLIC ET PRÉREQUIS



- Toute personne préparant l'examen initial de conseiller à la sécurité pour le transport des marchandises dangereuses de la classe 2 par route
- Le stagiaire doit avoir participé à la formation APTH-BVT C4IB9 (BASE initiale classes 3 à 9 sauf 7)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS



- Acquérir les connaissances spécifiques concernant le transport des matières de la classe 2
- Mettre en application la méthode de recherche des informations acquises dans le module C4IB9
- Approfondir le contenu des différentes parties de l'ADR au travers d'exercices.
- Se familiariser avec le principe des QCM et des études de cas
- Se préparer au module complémentaire C2IT2 (spécialisation perfectionnement Classe 2)

PÉDAGOGIE



- Supports Powerpoint ADR - Arrêté TMD
- Pédagogie active
- Alternance théorie / pratique
- Mises en situation professionnelles
- Apprentissage expérientiel
- Interaction entre apprenants
- Livret stagiaire
- Exercices, études de cas et QCM. Correction

VALIDATION DES ACQUIS



Exercices, études de cas et QCM. Correction.

APTITUDES ET COMPÉTENCES



À la fin de la formation, le stagiaire aura renouvelé ses connaissances de l'ADR en se spécialisant avec la classe 2.

ENCADREMENT



Formateur (CSTMD) disposant d'une expérience dans le transport des marchandises dangereuses et agréé selon le cahier des charges ministériel.

FIN DE FORMATION



Remise d'un certificat *Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2*.

DÉLAIS D'ACCÈS



Aucun délai particulier n'est exigé. Le stagiaire peut s'inscrire sur la session et le lieu qui répond le mieux à ses contraintes.

ACCESSIBILITÉ



APTH-BVT peut s'adapter aux différentes situations. Sécurisez votre parcours de formation info.handicap@apave.com.

Formation Conseiller à la Sécurité Spécialisation Classe 2

PROGRAMME	
JOUR 1 (7h)	
ACCUEIL	Le programme, déroulement de l'examen.
RAPPELS	• ADR (structures et parties) • L'arrêté TMD
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	• ADR (classe 2) • L'arrêté TMD (spécificités)
JOUR 2 (7h)	
EXERCICES	Recherche dans l'ADR : • Spécificités classe 2 • Classification des matières de la classe 2 • Les mélanges des gaz • Les emballages et instructions P200, P203... • Les citernes • Les exemptions • La signalisation Correction collective.
VÉRIFICATION DES ACQUIS	• Épreuve individuelle réalisée dans les conditions d'examen • Études de cas et QCM de 25 questions spécifiques classe 2 Correction collective.
ÉVALUATION DE SATISFACTION	Évaluation de la formation.
SYNTHÈSE	Questions, synthèse.
FIN DE LA FORMATION	